

**Décision n° 2018-03 du 15 janvier 2018
donnant délégation au directeur de la direction territoriale Centre-Est pour signer le
bail et tout avenant avec l'Institut Français des Sciences et Technologies de
Transports**

Le directeur général par intérim du Cerema,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision chargeant Monsieur Bruno Lhuissier, par intérim, de la direction générale du Cerema ;

Vu la délibération n° 2015-38 du conseil d'administration du Cerema fixant l'organisation générale de l'établissement et de son comité de direction ;

Vu la décision n° 2014-135 du 11 février 2014 portant nomination des membres du comité de direction et des responsables du siège du Cerema ;

Vu la décision n° 2016-01 du 4 janvier 2016 fixant les responsabilités des membres du comité de direction du Cerema ;

décide

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Dominique Thon, directeur de la direction territoriale Centre-Est, pour signer le contrat de bail avec l'Institut Français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux pour l'occupation de locaux du bâtiment H Nord situé sur le site de la Cité des Mobilités à Bron, et tout avenant y afférent.

Article 2

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Bron, le 15 janvier 2018

Le directeur général par intérim

Signé

Bruno Lhuissier